



Rapport d'activité 2007 de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF)

Priorités thématiques

■ Publication de l'étude «Contribution d'entretien après le divorce – soutien financier par des proches parents - aide sociale» et travaux de suivi

Etude

Sur mandat de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), Elisabeth Freivogel, avocate et experte en droit de l'égalité, a procédé à une analyse des décisions judiciaires concernant le montant de la contribution d'entretien après le divorce dans des cas de déficit et le soutien financier par des proches parents, ainsi que des conséquences de la jurisprudence sur le plan de l'aide sociale. Elle y montre comment la situation a évolué depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce le 1^{er} janvier 2000, et parvient à la conclusion suivante: on s'est accommodé, dans la pratique juridique et en matière d'aide sociale, d'inégalités de traitement entre les sexes auxquelles il est nécessaire de remédier sans délai. Les femmes divorcées dépendent plus fréquemment que les hommes de l'aide sociale. L'une des causes réside dans la pratique juridique courante, qui impose de ne pas empiéter sur le minimum vital de la personne tenue de verser une contribution d'entretien. Or, en raison de la répartition traditionnelle des rôles, il s'agit la plupart du temps encore et toujours du mari. L'étude met en lumière les effets conjugués de cette jurisprudence et des divergences dans les législations cantonales sur l'aide sociale, qui mènent parfois à la pauvreté.

Contribution d'entretien après le divorce – soutien financier par des proches parents – aide sociale. Lorsque après une séparation ou un divorce le revenu familial ne suffit pas pour deux ménages: jurisprudence relative aux cas de déficit et modifications nécessaires. Mars 2007.

Version intégrale (a) et résumé succinct (f,a,i). Ce dernier a été publié dans la revue «Questions au féminin» 1.2007. Les deux textes sont accessibles sur www.comfem.ch.

Recommandations

Afin d'éliminer les préjudices et les inégalités de traitement lors du divorce dans les cas de déficit, la CFQF a élaboré, sur la base de l'étude d'Elisabeth Freivogel, une série de recommandations à l'adresse des avocat-e-s, juridictions, autorités sociales et milieux politiques. Elle invite les tribunaux dans les cas de divorce à répartir le déficit éventuel, y compris le montant destiné à la constitution de la prévoyance vieillesse, entre les deux conjoints et à fixer des pensions alimentaires qui ne soient en aucun cas inférieures à la rente d'orphelin simple. Toute personne obligée, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations familiales, de recourir à l'aide sociale doit en principe être dispensée de rembourser les montants reçus dès que sa situation financière s'améliore grâce au revenu de son activité. Afin de garantir l'égalité des droits en matière d'aide sociale dans toute la Suisse, la Commission propose d'élaborer au niveau fédéral une loi cadre.

Pour une répartition équitable entre les sexes des conséquences économiques de la séparation et du divorce. Recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines à l'adresse des avocat-e-s, des juridictions, des autorités sociales et des milieux politiques. Mars 2007. Publiées dans la revue «Questions au féminin» 1.2007 et accessibles sur www.comfem.ch.

Médias et sensibilisation de l'opinion publique

La CFQF, afin de planifier les travaux de suivi sur le thème «Contribution d'entretien après le divorce – soutien financier par des proches parents – aide sociale», a constitué un groupe de travail chargé de sensibiliser l'opinion publique et poursuivre le débat sur ce thème. Elle a exigé en juin 2007, dans un communiqué de presse intitulé «Le divorce mène-t-il tout droit à l'aide sociale?», que des mesures soient prises en faveur d'une répartition équitable entre les conjoints des conséquences économiques de la séparation et du divorce. Dans le but de favoriser un large débat sur ce thème, la CFQF a envoyé les documents susmentionnés aux médias spécialisés ainsi qu'aux institutions et organisations œuvrant dans les domaines du droit de la famille, des affaires sociales et de la médiation. Les recommandations ont été publiées dans la revue «Questions au féminin» de la Commission, mais également dans la revue «Zeso» de la CSIAS, la revue juridique «Fampra» et la publication «Sécurité sociale» de l'Office fédéral des assurances sociales. Elisabeth Freivogel, vice-présidente de la CFQF, a informé lors de diverses manifestations, par exemple le colloque «Aktuelle Fragen des Scheidungsrechts» de l'Université de Saint-Gall, des résultats de l'étude et des recommandations de la Commission.

Le divorce mène-t-il tout droit à l'aide sociale? La Commission fédérale pour les questions féminines exige une réglementation équitable concernant la contribution d'entretien après le divorce dans les cas de déficit. Communiqué de presse du 25 juin 2007. Accessible sur www.comfem.ch.

Journée nationale en collaboration avec des organisations partenaires, le 6 mars 2008 à Bienne

Au cours du deuxième semestre 2007, le Secrétariat de la CFQF et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) se sont attelées à la planification et organisation d'une journée nationale sur le thème «La pauvreté après le divorce». Placée sous la responsabilité de la CFQF, la CSIAS, l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et l'Association suisse de politique sociale (ASPS), elle aura lieu le 6 mars 2008 à Bienne. Le programme a été envoyé en décembre 2007 à quelque 1000 destinataires exerçant des activités très diverses dans les domaines social et juridique.

■ Participation politique / élections fédérales 2007

Recommandations de la CFQF concernant les élections fédérales de 2007

En prélude aux élections fédérales de 2007, le groupe de travail de la CFQF chargé des questions politiques a élaboré en 2006 déjà des recommandations et conseils destinés aux partis. La Commission s'est également adressée par écrit en janvier 2007 aux médias et aux organisations féminines, deux autres groupes cibles qui jouent un rôle clé lors des élections au Parlement fédéral. Elle les a invités à offrir une plate-forme aux femmes qui s'intéressent à la politique. Dans une lettre aux médias, la CFQF a relevé l'importance de la présence des candidates dans les médias et montré, dans une feuille d'information, qu'elles y apparaissent moins souvent et y sont davantage victimes de stéréotypes que les candidats. Une liste de 10 recommandations a été envoyée aux organisations féminines, concernant la manière de soutenir efficacement les candidates et de mettre à profit leur réseau à cet effet. Elle a été conçue sur la base d'un entretien ayant eu lieu en novembre 2006 avec des représentantes d'organisations féminines.

Les dix recommandations les plus importantes pour les organisations féminines qui veulent plus de femmes au Parlement. Janvier 2007. Accessibles sur www.comfem.ch.

Faits et chiffres sur la présence des candidates dans les médias. Janvier 2007. Accessible sur www.comfem.ch.

Mission d'inspection de l'OSCE à l'occasion des élections fédérales de 2007

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), a pour la première fois dépêché une délégation de dix personnes chargée d'observer, du 14 au 24 octobre, les élections nationales de 2007 en Suisse. A la demande expresse des expert-e-s en matière d'élections, la responsable du secrétariat de la CFQF leur a présenté le mandat et les tâches de cette dernière. A cette occasion et lors de la discussion consécutive, l'accent a été mis sur le rôle et les activités de la Commission quant à l'instauration d'une représentation équitable des femmes et des hommes dans la politique. En outre, les mesures qui pourraient permettre de remédier à la sous-représentation des femmes dans ce domaine afin de combler les lacunes actuelles en terme de démocratie ont fait l'objet d'une estimation.

■ Droits des femmes et droits humains: Perspectives pour la Suisse et pour la CFQF

Publication de l'étude

La Suisse s'est engagée, à l'échelon européen et international, à respecter et appliquer les droits humains des femmes et l'égalité entre les sexes. Afin qu'il soit possible de mettre plus systématiquement à profit les obligations internationales en tant qu'instruments de la politique suisse d'égalité, la CFQF a demandé à Erika Schläppi, juriste et docteure en droit, experte en droits humains, d'effectuer une étude offrant une vue d'ensemble des normes et mécanismes internationaux actuels et de leur mise en œuvre dans notre pays. Elle a constaté que le potentiel de la dimension internationale est en partie inexploité et formulé une série de recommandations quant aux possibilités pour la politique suisse d'égalité de mettre à profit les normes en vigueur.

Droits des femmes et droits humains: Comment mieux mettre à profit la dynamique internationale dans la politique suisse d'égalité? Novembre 2007. Version intégrale (a, début 2008 f sur Internet seulement) et résumé succinct (f,a,i). Publiés dans la revue «Questions au féminin» 2.2007 et accessibles sur www.comfem.ch.

Atelier

La CFQF a organisé le 11 septembre 2007, à Berne, un atelier sur le thème «Droits des femmes et droits humains: Comment mieux mettre à profit la dynamique internationale dans la politique suisse d'égalité?». Les résultats de l'étude d'Erika Schläppi ont été présentés à quelque 50 spécialistes venus de la Suisse entière. A l'introduction au thème ont succédé les exposés de plusieurs personnalités œuvrant respectivement dans l'administration, la politique et une organisation non gouvernementale. Les participant-e-s ont ensuite débattu au sein de groupes de travail et en plenum des chances, risques et problèmes liés aux standards internationaux et se sont concertés sur l'application de ces derniers dans la politique suisse d'égalité, aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Un compte rendu de l'atelier (f, a) figure sur www.comfem.ch.

Tâches permanentes

■ Prises de position sur des thèmes ayant trait aux femmes et à l'égalité

Délai de réflexion obligatoire en cas de divorce

La CFQF reconnaît que la solution actuelle, qui prévoit dans tous les cas un délai de réflexion obligatoire de deux mois à compter de l'audition, à l'expiration duquel les époux doivent confirmer par écrit leur volonté de divorcer et les termes de la convention, est inadéquate sous cette forme. Elle estime toutefois que des règles de procédure telles que les délais de réflexion conservent leur importance et leur raison d'être également dans le cas du divorce sur requête commune, notamment lorsque cette possibilité de réflexion à l'abri de toute pression n'est pas garantie autre part.

Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 1.2007 et sur www.comfem.ch.

Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA)

La CFQF approuve l'intention de réviser en partie la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA). Cette révision permettra de donner une assise légale à la réorganisation des commissions extraparlimentaires. Elle critique cependant l'objectif de la nouvelle réglementation, soit garantir à l'avenir un système de commissions allégé et adapté aux besoins du Conseil fédéral et de l'administration fédérale. Elle fait remarquer que les diverses commissions extraparlimentaires n'ont pas seulement pour tâche de conseiller le Conseil fédéral et l'administration fédérale dans l'exécution de leurs tâches, mais assument de surcroît toute une série de fonctions importantes dont, conséquemment aux économies décidées, elles ne pourront plus s'acquitter. Ces fonctions consistent à prendre en considération les intérêts de la société civile dans les décisions politiques, mais également et surtout à donner des impulsions et à fixer des priorités lors du traitement des diverses thématiques.

Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 1.2007 et sur www.comfem.ch.

Système d'imposition des couples mariés

La CFQF estime nécessaire qu'une décision sans équivoque soit prise au sujet du futur système d'imposition des couples mariés. A son avis, le modèle «imposition individuelle modifiée» est la seule procédure qui soit indépendante de l'état civil et axée sur l'avenir, et qui incite l'autre membre du couple à exercer une activité lucrative ainsi qu'à augmenter son taux d'occupation; en outre, elle est appliquée dans de nombreux pays.

Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 2.2007 et sur www.comfem.ch.

Nom et droit de cité des époux. Egalité

La CFQF soutient la modification demandée du droit du nom et du droit de cité. Il y a longtemps que l'égalité de fait entre femmes et hommes en matière de droit du nom et de droit de cité devrait être réalisée. La CFQF se prononce pour une réglementation du nom selon laquelle la conclusion du mariage n'a plus d'incidence sur le nom et les époux conservent chacun leur nom après le mariage.

Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 2.2007 et sur www.comfem.ch.

Mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Entre mi-décembre 2006 et fin février 2007, la Direction du droit international public (DFAE) a ouvert une consultation technique sur le projet de Troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La CFQF a pris position sur ce projet. Il

s'agissait en priorité de mettre à jour et de compléter les données figurant dans le rapport, mais également de signaler d'autres informations se rapportant à ce thème.

Mise en œuvre du Pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I)

En août 2007, la CFQF a été sollicitée par la Direction du travail du SECO (DFE) dans le cadre de la consultation technique sur le projet de Deuxième et troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle a pris position à ce sujet.

■ Publication de la revue «Questions au féminin»

Le n° 1.2007 de «Questions au féminin» (juin), qui a pour thème principal «Le divorce mène-t-il tout droit à l'aide sociale?», contient des informations et des conclusions relatives à la contribution d'entretien après le divorce, au soutien financier par des proches parents et à l'aide sociale. L'étude d'Elisabeth Freivogel, qui analyse des décisions judiciaires et montre quelles sont les modifications à apporter, y fait l'objet d'un résumé succinct (cf. sous Priorités thématiques). Dans ses recommandations à l'adresse des avocat-e-s, juridictions, autorités sociales et milieux politiques, la CFQF expose brièvement les différents problèmes actuels et propose des mesures concrètes. En outre, des interviews de praticiennes chevronnées donnent un aperçu des problèmes rencontrés par ces derniers dans leur activité quotidienne.

Le n° 2.2007 de «Questions au féminin» (novembre), centré sur le thème «Droits humains: une chance pour la politique suisse d'égalité», comporte une étude d'Erika Schläppi, juriste et docteure en droit. Elle traite de la mise en œuvre des obligations de droit international public en Suisse, notamment dans le domaine de la politique d'égalité, et fournit une vue d'ensemble concluante des normes internationales en vigueur (cf. Priorités thématiques, sous: Droits des femmes et droits humains: Perspectives pour la Suisse et pour la CFQF).

Application du nouveau logo de l'administration fédérale par la CFQF en tant que commission extraparlamentaire

Au cours des années 2006/2007, un corporate design (CD) - CD Bund en allemand - a été introduit dans l'ensemble de l'administration fédérale, sur la base d'une décision du Conseil fédéral. Cette nouvelle identité visuelle apparaît dans tous les moyens de communication (correspondance, publications, Internet). Les commissions extraparlamentaires devront elles aussi adapter leur logo à ce CD. Afin d'être en accord avec le statut d'organe indépendant de la CFQF vis-à-vis de l'administration fédérale, le secrétariat a examiné avec les services fédéraux compétents les options concernant sa future identité visuelle. Selon la décision de principe du DFI au sujet d'une modification de l'application du CD Bund dans le cas de la CFQF, les importants travaux d'adaptation nécessaires à cet effet se prolongeront pendant toute l'année 2008.

■ Autres activités

La présidente, les vice-présidentes et la responsable du secrétariat représentent régulièrement la Commission lors de manifestations nationales et régionales sur divers thèmes, réunissant des autorités, des partis et des organisations non gouvernementales; exemple: la conférence publique «Coordination des structures d'accueil extrafamiliales et scolaires. Propositions pour une répartition effective des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes», du 15 novembre 2007 à Berne. L'intensification du réseautage et une meilleure exploitation des synergies sont profitables entre autres à la collaboration au sein du groupe interdépartemental Politique internationale des droits de l'homme, placé sous

la conduite de la Division politique IV du Département fédéral des affaires étrangères. Ce groupe s'occupe notamment de la mise en œuvre en Suisse des conventions internationales en matière de droits humains.

La responsable du secrétariat a participé, en qualité de membre de la délégation suisse, au cinquième round du dialogue sur les droits humains et les organisations internationales, à Hanoi (Vietnam). Elle y a eu des entretiens officiels et également rencontré des spécialistes vietnamiennes actives dans divers organes et organisations. La Convention contre les discriminations à l'égard des femmes CEDAW et la plate-forme d'action de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995 ont servi de cadre de référence commun dans tous les entretiens portant sur les droits des femmes.

Séances plénières

La Commission a mis sur pied trois séances plénières à Berne (28 mars, 11 septembre et 21 novembre). En plus des priorités thématiques «Contribution d'entretien après le divorce, soutien financier par des proches parents et aide sociale», «Elections fédérales 2007» et «Droits humains: une chance pour la politique suisse d'égalité», les participant-e-s ont traité de questions concernant la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, la révision du droit du divorce, l'imposition des couples mariés et le droit du nom.

Bureau

Le Bureau et le secrétariat de la CFQF se sont réunis à intervalles réguliers pour planifier et coordonner les affaires courantes.

Secrétariat de la Commission

Le Secrétariat de la Commission disposait en 2007 d'un taux d'occupation global de 150 pour cent: responsable du secrétariat 65% (taux réduit de 70 à 65% dès le 1^{er} août 2006 déjà), collaboratrice scientifique 35%, assistante administrative 50%. En raison de l'absence de cette dernière pour cause de maladie depuis juillet 2006, la CFQF a dû engager une suppléante dès janvier 2007 en prélevant dans un premier temps sur le budget de la Commission. Ensuite, de juillet à décembre 2007, ce poste a été financé par le budget du personnel du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Une stagiaire (jusqu'en septembre) puis un stagiaire universitaires sont venus apporter du renfort.

Renouvellement des commissions pour la période administrative 2008–2011

Le 28 novembre 2007, l'ensemble du Conseil fédéral a procédé au renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires pour la prochaine période administrative.

La demande, formulée en juin 2007, que soit maintenu le nombre de membres actuel de la CFQF a été acceptée.

Les membres suivants se sont retirés à la fin de la période administrative 2004–2007:

Chiara Simoneschi-Cortesi (présidente)

Ursula Angst-Vonwiller

Thomas Beyeler Moser

Renata Böhi-Reck

Claudia Bosia

Verena Bürgi-Burri

Anna Christen

Olga Gamma Ammann

Natalie Imboden

Carlo Marazza

Kathrin Martelli

Martin Senti

Suzanne Steiner-Weck

Ruth Streit-Imhof

Traduction: Francine Matthey